

N° 484 -2026

ARRETE DU MAIRE
Portant autorisation d'occupation du domaine public

Gilles VINCENT, maire de Saint-Mandrier-sur-Mer,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code de la sécurité intérieure ;
- VU le code de la route ;
- VU la demande de l'association « Soins santé Saint Mandrier », domiciliée au 7, place des Résistants - 83430 Saint-Mandrier-sur-Mer, sollicitant la mise à disposition d'un emplacement afin d'installer un stand d'information dans le cadre du plan de prévention de l'opération « octobre rose », à la sortie de l'embarcadère (quai Jean Jaurès), le mardi 20 octobre 2026, de 9h00 à 13h00 ;
- CONSIDÉRANT la nécessité d'autoriser l'occupation sur le quai Jean Jaurès pour permettre le bon déroulement de cette manifestation.

ARRETE

ARTICLE 1 - l'association est autorisée à occuper temporairement le domaine public le mardi 20 octobre 2026, de 9h00 à 13h00, afin d'installer un stand d'information dans le cadre de l'opération « octobre rose » à la sortie de l'embarcadère (quai Jean Jaurès).

ARTICLE 2 - Seules les personnes autorisées par l'association pourront participer à cette manifestation.

ARTICLE 2 - Aucune gêne à la circulation des piétons ou aux activités environnantes ne devra être occasionnée.

ARTICLE 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le présent arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de monsieur le maire dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

ARTICLE 4 - Monsieur le directeur général des services, madame la directrice des services techniques municipaux, monsieur le chef de service de la police municipale, monsieur le commissaire de la police nationale, chef de la circonscription de la Seyne-sur-Mer/Saint-Mandrier-sur-Mer, et tous agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 7 septembre 2026

Le maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Gilles VINCENT